



Contexte et motif

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et les nombreux décrets et arrêtés qui l'ont suivis et continuent à paraître ont profondément modifié la responsabilité des architectes. Le nouveau cadre législatif français demande la prise en compte de toutes les situations de handicaps, moteurs, visuels, auditifs, psychiques, mentaux et cognitifs. Il demande également une participation active des architectes dans cette direction, qu'ils agissent comme concepteur ou comme contrôleur d'un projet conçu par un confrère. Les architectes français doivent désormais se former sur l'accessibilité des personnes handicapées, devenue une part aussi importante de la conception des projets que la sécurité-incendie.

Objectifs :

1. L'objectif de cette formation est de permettre aux architectes de prendre en compte dans leurs projets architecturaux ou urbains conjointement les quatre familles principales de handicap :

- Handicaps moteurs,
- Handicaps visuels,
- Handicaps auditifs,
- Handicaps psychiques, mentaux et cognitifs,

2. Faire face aux nouvelles obligations demandées par la loi de février 2005, maîtriser et appliquer la législation et les normes actuellement en vigueur,

3. Dépasser le minimum réglementaire pour étendre l'accessibilité et l'usage des espaces et des équipements à un nombre de plus en plus large de personnes en situation de handicap.

Public visé :

Architectes, urbanistes, entrepreneurs, prescripteurs, et ayant une expérience professionnelle préalable ou non, demandeurs d'emploi ou en exercice

Durée :

Session de 2 jours soit 14h de formation ou de 3 jours soit 21h de formation théorique et pendant une année, de l'appui logistique d'un support internet dédié à l'accessibilité et actualisé en continu.

Contenu :

- Module 1 – Connaître et comprendre les différents handicaps - Les gestes de la vie quotidienne
- Module 2 – Les espaces architecturaux et urbains - Circuler, accéder, utiliser
- Module 3 – La pratique du projet et la législation en vigueur

Date :

2 jours : 31 janvier et 1^{er} février 2013 – coût 450 € H.T

3 jours : 27, 28 et 29 mars 2013 – coût 525 € H.T

2 jours : 30 et 31 mai 2013 – coût 450 € H.T

2 jours : 10 et 11 octobre 2013 – coût 450 € H.T

3 jours : 27, 28 et 29 novembre 2013 – coût 525 € H.T

Incluant les jours de formation et l'accès pendant une année au site web support

ARVHA

75, rue des Archives - 75003 Paris - Tél. : 01 42 77 34 20 - Fax : 01 42 77 34 30

E-Mail: arvha@arvha.org - Site Web: www.arvha.asso.fr

Responsable: Luc GIVRY

ARVHA – Association pour la Recherche sur la Ville et l'Habitat – Association loi 1901